



Information Filière

L'enseignement des langues en **Section Européenne Anglais** *Voie générale*

La section Européenne propose à des élèves motivés de développer leurs compétences en Anglais et leurs connaissances de la culture des pays étrangers anglophones.

L'objectif d'une section Européenne est également de favoriser la mobilité européenne et internationale.

En collège, la section Euro se rapproche de l'Anglais Renforcé. Au lycée, c'est un professeur de la discipline DNL (Discipline Non Linguistique) qui enseigne en Anglais et non un professeur d'Anglais. Il s'agit de suivre des cours dans une matière «autre» telle que l'Histoire - Géographie. L'oral et la communication sont privilégiés en pratiquant l'anglais ailleurs qu'en cours de langue. L'assistant(e) d'Anglais est associé à la section européenne. Son intervention est précieuse pour travailler la prononciation ainsi que l'oral en général.

En seconde, les élèves de Section Européenne passent la certification d'Anglais (niveau B1) organisée en collaboration par l'Education Nationale et l'Université de Cambridge.

Deux heures d'enseignement supplémentaires sont dispensées par semaine :

- en 2nde, 1h00 d'Anglais / 1h00 de Discipline Non Linguistique (DNL) Histoire-Géographie,
- en 1ère et en Terminale, 2h00 de Discipline Non Linguistique (DNL) Histoire-Géographie.

Le but est d'obtenir une mention européenne au baccalauréat, quelque soit la série.

Pour obtenir la mention «section européenne» sur son diplôme du baccalauréat, il faut remplir deux conditions :

- obtenir une note égale ou supérieure à 12 sur 20 à l'épreuve d'Anglais du premier groupe du baccalauréat,
- et
- obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une épreuve spécifique visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité en section européenne (dans la DNL en Anglais et portant sur le programme de Terminale).

La capacité d'accueil est limitée à 30 élèves. L'affectation des élèves en Section Européenne Voie Générale est effectuée par l'Inspection Académique du Puy de Dôme (dossier d'orientation remis par l'établissement d'origine).